

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1288

27 mai 2008

SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A.	61789	LRI Invest S.A.	61778
6543 Luxembourg S.A.	61824	Manchester (Luxembourg) S.à r.l.	61786
Alex S.à r.l.	61785	Mangaroca S.A.	61823
Amtrac Holding	61784	M Chateau VII S.à r.l.	61783
Arcobaleno Fund	61824	Media Communications & Strategy S.A.	61824
Ascani S.à.r.l.	61788	Molybon-Safeman Holding S.A.	61787
Baroni Impex S.à.r.l.	61787	Naxo S.A.H.	61780
BRE/Vintners Place S.à r.l.	61789	O Chateau VII S.à r.l.	61782
B.T. Gen S.A.	61779	Paribus GRF II Sàrl	61778
Cegedel International S.A.	61782	P Chateau VII S.à r.l.	61781
Cegedel Participations S.A.	61782	Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l.	61810
DELLI-Â-Â s.à r.l.	61785	Poncellina S.A.	61780
De Mello Holding S.A.	61780	Royal Net Company S.A.	61810
False Moustache S.A.	61783	Saft Luxembourg S.à.r.l.	61784
«Fountain View S.A.»	61778	SCI Coordination Immobilière (Global Ad- ministration and Management)	61822
G Chateau VII S.à r.l.	61786	Simovia S.à r.l.	61779
GPB Asset Management S.A.	61788	Surtla S.à r.l.	61818
Guineu Inversio S.A.	61779	SZL	61789
H Chateau VII S.à r.l.	61788	Transports - Déménagements «Beim Plën- nermann S.à r.l.»	61781
Howell Invest S.A.	61821	Ventos S.A.	61781
I Chateau VII S.à r.l.	61784	Venus Finance S.à r.l.	61786
IKB Deutsche Industriebank	61790	VKGP S.A.	61791
Intégral S.A.	61823		
K Chateau VII S.à r.l.	61787		
Khalana S.à r.l.	61783		
Laodicia S.A.	61817		
L Chateau VII S.à r.l.	61785		

«Fountain View S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.679.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 mars 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER et comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st 2008, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Russel Andrew Peter MICHEL, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.
- 2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008055006/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.4.2008.

LRI Invest S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059958/1569/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10160. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Paribus GRF II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.378.

Extraits des résolutions prises par l'associé unique en assemblée générale du 31 mars 2008

1. La démission de M. Johannes STAHL, domicilié à Moerikerstrasse 20, D-22587 Hamburg, en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.

1. La démission de M. Christopher SCHROEDER, domicilié à Reichskanzlerstrasse 6, D-22609 Hamburg en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARIBUS GRF II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059708/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

B.T. Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 121.290.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 mars 2008

La société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises afin de réviser les comptes au 31 décembre 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour B.T. GEN S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008059699/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Simovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 132.684.

—
EXTRAIT

En date du 21 avril 2008, Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques de droit français ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, F-75009 Paris, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424 123 487 a reçu 240 parts sociales de Fourth Cinven Fund (No 1) Limited Partnership, 251 parts sociales de Fourth Cinven Fund (No 2) Limited Partnership, 249 parts sociales de Fourth Cinven Fund (No 3-VCO) Limited Partnership, 237 parts sociales de Fourth Cinven Fund (No 4) Limited Partnership et 134 parts sociales de Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership de sorte que Fourth Cinven Fund FCPR détient 1.111 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008059715/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 38.932.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme
Sandra PASTI
Administrateur

Référence de publication: 2008059539/1467/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00552. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

PONCELLINA S.A.

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008059540/1470/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09720. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Naxo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 99.809.

Le bilan au 31.10.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07/05/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008059543/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00198. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080066681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

De Mello Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 103.334.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 avril 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de M. Christian Bühlmann, administrateur de la société, a été modifiée au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de M. Gérard Iwema, administrateur de la société, a été modifiée au Palais Miami, 10, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco.

- Le siège social de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes de la société, a été modifié au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

DE MELLO HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059515/1211/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

VENTOS S.A., Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008059537/1465/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09744. - Reçu 122,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Transports - Déménagements «Beim Plënnermann S.à r.l.», Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4460 Soleuvre, 245, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 128.432.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 07 mai 2008.

Pour TRANSPORTS - DEMENAGEMENTS "BEIM PLËNNERMANN S.à r.l."

Claudio BASTIANI

Gérant

Référence de publication: 2008059536/8962/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01519. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

P Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 125.874.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société P Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008

Pour P Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059730/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.862.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société O Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.

- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour O Chateau VII S.à r.l. A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059731/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Cegedel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Cegedel Participations, tenue le 3 mai 2006:

- que le mandat de commissaire aux comptes est confié à Ernst & Young de Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

La durée du mandat est de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Siège social: 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Strassen, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008059735/2846/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Cegedel International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 91.753.

*Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2008**Composition du conseil d'administration*

En remplacement de Monsieur André GILBERTZ, dont le mandat est arrivé à son terme, l'assemblée générale a nommé administrateur Monsieur Patrick THEIN, demeurant op den Gehren, 3 à L-4888 LAMADELAINE, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Strassen, le 30 avril 2008.

Roland MICHEL

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008059733/2846/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

False Moustache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008059826/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01044. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

M Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.939.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société M Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour M Chateau VII S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008059717/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Khalana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.283.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2008

Au Conseil d'Administration de Khalana SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet à partir du 21 mars 2008.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Cândida Gillespie
Gérante

Référence de publication: 2008059525/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Saft Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.055.450,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.697.

CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société, Saft Luxembourg S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 11 avril 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 08 avril 2008.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059527/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

I Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.960.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société I Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.

- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour I Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059727/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Amtrac Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.089.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2008.

Pour Amtrac Holding S.à.r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008059923/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08662. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.
R.C.S. Luxembourg B 104.281.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008059942/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

DELLI-Â-Â s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.
R.C.S. Luxembourg B 97.252.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008059944/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

L Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.936.

—
Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société L Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.
Pour L Chateau VII S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008059722/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

G Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société G Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour G Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059725/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Manchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.308.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 juin 2004, acte publié au Mémorial C n^o 830 du 12 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANCHESTER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059888/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09822. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Venus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.380.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1132 du 26 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENUS FINANCE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059875/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09886. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Molybon-Safeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.028.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1532 du 10 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059882/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09838. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Baroni Impex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.732.

Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2008059947/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

K Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.935.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société K Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour K Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059728/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

H Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société H Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour H Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059721/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.**Ascani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 85, rue de Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 63.275.

Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2008059948/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

Certificat de changement de résidence du 28/01/2008

Il résulte du certificat de changement de résidence que Monsieur Igor SITNIN a déclaré d'établir sa résidence à 17, bd Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 28/01/2008.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

GPB Asset Management S.A., SOCIETE ANONYME

Bernard MUELLER / Igor SITNIN

Délégué à la gestion journalière / Délégué la gestion journalière

Référence de publication: 2008059457/8959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01447. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Extrait des Résolutions des Associés du 30 janvier 2008

Les associés de 3i Cares Holdings S.A. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France) résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008

Luxembourg, 23 avril 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008059461/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

BRE/Vintners Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 82.154.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 11 avril 2008

L'associé unique de BRE/Vintners Place S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France) ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, 23 avril 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008059462/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

SZL, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.002.

En date du 4 avril 2008, l'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs sortants:

- Madame Ingrid Stevens, administrateur de sociétés, demeurant à B-2000 Anvers, 33, Schilderstraat
- Monsieur Patrick Santels, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon
- Monsieur Saïd El Majdoub, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon
- Monsieur Salvo Andronico, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Lors de sa réunion du 4 avril 2008, le conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Salvo Andronico en tant qu'administrateur-délégué de la société et a confirmé le mandat de la société Callens, Pirenne, Theunissen & Co SARL pour la révision des comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SZL SA

Signature

Référence de publication: 2008059490/255/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

IKB Deutsche Industriebank, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 22.658.

Angaben zur juristischen Person ausländischen Rechts

Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft:

Gesellschaftsorgan: Vorstand

Name: Bräunig, Dr. Vorname(n) Günther

Geburtsdatum: 10/10/1955

Amtsausführung: Vorsitzender des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 29/07/2008 Bestelldatum: 29/07/2007

Name: Glüder, Dr. Vorname(n): Dieter

Geburtsdatum: 02/08/1955

Amtsausführung: Mitglied des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 29/07/2008 Bestelldatum: 29/07/2007

Name: Grzesik, Dr. Vorname(n): Reinhard

Geburtsdatum: 19/03/1959

Amtsausführung: Mitglied des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 15/10/2008 Bestelldatum: 16/10/2007

Name: Leimbach, Dr. Vorname(n): Andreas

Geburtsdatum: 27/05/1959

Amtsausführung: Mitglied des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 31/03/2011 Bestelldatum: 01/04/2008

Name: Ortseifen Vorname(n): Stefan

Geburtsdatum: 26/12/1950

Amtsausführung: Vorsitzender des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 30/07/2007 Bestelldatum: 07/06/2006

Name: Doberanzke Vorname(n): Volker

Geburtsdatum: 23/02/1963

Amtsausführung: Mitglied des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 07/08/2007 Bestelldatum: 07/06/2006

Name: Guthoff Vorname(n): Markus

Geburtsdatum: 12/05/1964

Amtsausführung: Mitglied des Vorstands

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Wilhelm-Bötzkkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 15/10/2007 Bestelldatum: 01/04/2007

Name: Braunsfeld Vorname(n): Frank

Geburtsdatum: 08/08/1964

Amtsausführung: Mitglied des Vorstands
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Wilhelm-Bötzkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf
 Dauer des Mandats: bis 15/10/2007 Bestelldatum: 01/03/2007

Luxemburg, 07.05.2008.

IKB Deutsche Industriebank, Filiale Luxemburg
 Wolfgang Güth / Uwe Krusch

Référence de publication: 2008060445/31/63.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01869. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

VKGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.287.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the partners of VKGP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'activité du Bourmicht, Centre Hermès, constituted pursuant to a deed received by the undersigned notary on October 26, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»), having a share capital of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-).

The meeting is opened at 5h30 p.m. and is presided by Mr Xavier LESUEUR, manager, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as secretary Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed and the proxies, with the registration authorities.

The Chairperson declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by each of them have been listed in an attendance list, signed by the proxy holder representing the shareholders and to which attendance list, dressed by the members of the bureau, the members of the meeting declare referring to.

The said attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Will also remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities, the proxies issued by the shareholders present or represented at the meeting, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary.

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme); restatement of Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"There is formed a, public limited liability company (société anonyme) under the name VKGP S.A. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

2) Acknowledgement of the report established by the independent auditor in Luxembourg in relation to the conversion of the Company as described in item 1. of the agenda;

3) Subsequent amendment of the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) as well as to the shareholders agreement executed or to be executed between i.a. the shareholders of the Company.

4) Termination of the mandates of the managers of the Company and granting of discharge;

5) Appointment of the following persons as directors of the Company for a period of six years:

- Xavier LESUEUR, Chairman of the Board of Directors
- Emmanuel VIVIER, and
- Alexandre PAPANASTASSIOU.

6) Appointment of PricewaterhouseCoopers as auditor of the Company for a period of six years.

7) Miscellaneous.

I. It results from the attendance list that all the share capital of the Company is validly represented at the meeting.

I. The meeting recognized itself as validly constituted and apt to deliberate upon the points of the agenda.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of Article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. As a consequence of the foregoing, the meeting decides to change the name of the Company into "VKGP S.A."

The activity as well as the purpose of the Company remain unchanged. It results from the report established by PricewaterhouseCoopers, independent auditor in Luxembourg, dated December 19, 2007 that the net value of the Company amounts at least to the amount of its share capital of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-), together with the aggregate share premium of one million one hundred and four thousand seven hundred ninety-nine Euros (EUR 1,104,799.-). The conclusions of this report are the following:

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares representing the share capital of the Company and the total share premium."

This report will remain attached to the present deed.

The one hundred thousand (100,000) existing shares are exchanged against one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of seventy-five Cents (EUR 0.75) each as follows:

Shareholders	Number of Shares
Mr Mathias BLEUSE,	900
Mr Fabien HAMOT	2,200
Mr Xavier LESUEUR	29,000
Mrs Sylvie ROUEN	400
Mr Alain ROUEN	2,200
Mr Mathieu SIRE	1,600
Mr Nicolas VAN BEEK	34,000
Mr Guillaume VION	700
Mr Emmanuel VIVIER	<u>29,000</u>
Total:	100,000

Second resolution

The meeting acknowledges the report of the independent auditor.

Third resolution

The meeting decides to amend the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a "société anonyme", and to fix the articles of association of the Company as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name.

1.1. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares, a limited liability company ("société anonyme") under the name of "VKGP S.A." (hereafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors of the Company. Where the Board of Directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Company is to provide, in Luxembourg and abroad, to companies, non-governmental organizations, public administrations or generally speaking to enterprises and legal entities in any form whatsoever, brand creation, brand communication, brand protection, training and economic intelligence relating to:

- marketing and communication;
- assertion, registration, surveillance and protection of intellectual and industrial property.

And in particular, the Company may, among others, provide the following:

- Marketing and communication services online and offline;
- Brand names, trademarks and domain names registration and protection both online and offline;
- Services of business intelligence;
- Accounting and audit services;
- Advice in management and economic exploitation of brand names, trademarks and domain names;
- Training in marketing, accounting, management, and administrative procedure;
- Administrative support to any lawsuit with respect to the protection of intellectual and industrial property rights linked to the possession of brand names, trademarks and domain names;
- Setting-up and running of technical platforms dedicated to the registration procedure and the recovery of brand names, trademarks and domain names online and offline;
- Setting-up and running of technical platforms of data processing in relation to the use of brand names, trademarks and domain names and related applications of Internet concepts and technologies for industrial and business purposes;
- Structured financial products linked to the economic exploitation of brands, trademarks, Internet domain names and related applications of Internet concepts and technologies.

4.2. In addition, Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Share Capital - Shares - Share transfers

Art. 5. Share Capital.

4.0. The subscribed share capital of the Company is fixed at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares having a nominal value of seventy-five Cents (EUR 0.75) each.

5.2. The authorised capital is set at seven hundred fifty thousand Euros (EUR 750,000.-) represented by one million (1,000,000) shares having a nominal value of seventy-five Cents (EUR 0.75) each.

Furthermore, the Board of Directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, of the notarial deed of December 18, 2007 with respect to the transformation of the Company into a Société Anonyme to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the share capital by law, in each case with or without issue premium as the Board of Directors may from time to time determine. And, in particular, the increased amount of capital may be subscribed through the conversion of options into shares of the Company, granted to the employees of the Company and/or employees of the group in a context of a stock option plan.

The Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles of Association shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

1.1. The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for in Article 22.7 of the Articles of Association.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares of the Company shall be in registered form.

6.2. A register of shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by the registration in the said register. Any transfer of shares shall only be registered in the register to the extent that the new shareholder has signed the shareholders' agreement as concluded between the Shareholders and as currently existing.

6.3. Certificates of these registrations will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and any other director.

6.4. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attaching to that share until one person will have been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law and Article 22.7 of these articles of association.

Art. 7. Transfer Restrictions.

7.1. The following transfer restrictions apply with respect to the shares in the capital of the Company.

Art. 8. Pre-emptive right.

8.1. Any Transfer (as defined in Article 8.2) of shares shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other shareholders (the «Other Shareholders») in proportion to their respective shareholdings in accordance with the terms and conditions set out below.

1.1. For the purpose of this and the following articles, the term «Transfer» shall mean any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of shares or of a right in rem on shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well, as the granting of options to purchase or sell shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

1.2. The term "Transfer" does not include the conversion of options into shares of the Company, granted by the Company to its employees and/or employees of the group in a context of a stock option plan.

8.4. The transfer of Shares between shareholders of the Company is free.

Art. 9. Procedure.

9.1. Any holder of property rights on shares who wishes to Transfer his or its shares (the «Offering Shareholder») shall notify as soon as possible about the contemplated Transfer the Other Shareholders at the address mentioned in the register of shareholders. The notice shall be by registered letter with indication of the number of shares the Offering Shareholder intends to Transfer, the identity and the address of each prospective transferee, together with a copy of a "letter of intent" signed by the prospective transferee regarding the Transfer and, if applicable, the price or the value of the shares (the «Price») retained by the parties in light of the proposed Transfer and all other terms and conditions of the planned Transfer (the «Notice»).

9.2. From the date of the Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights with respect to the shares which the Offering Shareholder intends to Transfer within the period of thirty (30) days from the receipt of the Notice.

9.3. The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shareholders) by registered letter with indication of the number of shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of this letter.

9.4. The pre-emptive right shall be exercised at the Price and if the Price is above the amount which the Other Shareholders deem to be the fair market value at the fair-market value agreed between the Offering Shareholder and the Other Shareholders, or, failing such agreement, determined by an independent expert of an international accounting firm of prime repute, appointed by the Offering Shareholder and the Other Shareholders in mutual consent. Failing such agreement, the independent expert shall be appointed by the chairman of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises. The fair market value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Offering Shareholder and the Other Shareholders.

9.5. If the Other Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of shares larger than their pro rata shares of the number of shares offered, the number of shares they each will acquire shall be determined by the board of directors (which shall be informed by the Offering Shareholder) as follows:

a. the Other Shareholders, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a proportionally smaller number of shares in comparison to their share in the capital, will acquire the number of shares for which they exercised their pre-emptive right;

b. the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive right with respect to a proportionally greater number of shares in comparison to their share in the capital, shall be entitled to such part of the offered shares, remaining after deduction of the shares for the Other Shareholders referred to in a), as is equal to their proportional part in the capital of the Company.

9.6. If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of shares smaller than the number of shares offered, the shares for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to these shares. The Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining shares under the same conditions as the first pre-emptive right («Second Pre-emptive Right»). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the board of directors (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shareholders) by registered letter within fifteen (15) days after expiry of the thirty (30) day period mentioned above.

9.7. If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the shares have been transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to these shares and the Offering Shareholder may transfer these shares to a third party under the terms and conditions indicated in the Notice and subject to the prior approval of the general meeting of shareholders as described in article 22.7 of these articles of association.

9.8. If the general meeting of shareholders does not approve the said transfer to a third party, the Company will have to buy the relevant shares under the terms and conditions indicated in the Notice and according to Luxembourg Company Law requirements.

9.9. The payment of the Price or the fair market value mentioned in Article 9.4, as the case may be, and the Transfer of the shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

9.10. The above pre-emptive rights provisions are without prejudice to the terms of Article 22.7 of these articles of association.

Art. 10. Preferential rights of inclusion (drag along rights and tag along rights).

10.1. A shareholder holding at least 10% (ten percent) of the share capital of the Company (the transferring Party») may not, in any one transaction or any series of related transactions, Transfer to a third person its total or partial direct or indirect share ownership in the Company, unless the terms and conditions of such Transfer include a written offer by the third person to purchase or otherwise acquire from the other shareholders (the «Other Parties») their shares in the respective proportion of their shareholding during the thirty day period referred to in the following section, in preference to but otherwise on the same terms and conditions as those made to the Transferring Party (the «Preferential Tag Along Rights»), including the per share price and the date of Transfer.

If the Transferring Party desires to Transfer its shares to a third person as described herein above, it shall deliver to the Other Parties a written notice (the «Transfer Notice») at least thirty (30) days in advance of such proposed Transfer. The Transfer Notice shall state the number of shares that the Transferring Party proposes to Transfer, the proposed Transfer price for the shares, the number of shares that the Other Parties may Transfer and all other material terms and conditions of the proposed Transfer.

Each Other Party shall have the right within thirty (30) days of the date of the Transfer Notice to deliver to the Transferring Party a notice to Transfer its shares. The notice shall include the number of shares that the Other Party proposes to Transfer, and the Transferring Party shall be obliged to cause the Transfer of such shares prior to or simultaneously with the Transfer of its own shares, as the case may be. Each Other Party exercising its Preferential Tag-Along Rights shall have the right to sell the number of shares, equal the product of the total number of shares the concerned Other Party owns prior the planned Transfer, multiplied by a fraction, the numerator of which shall be the number of shares planned to be transferred by the Transferring Party, and the denominator of which shall be the current number of shares owned by the Transferring Party before the planned Transfer.

10.2. In the event that the holders of at least 70% of the shares in the Company (the "70% Holders") accept an offer to purchase their Shares from a bona fide third party, the 70% Holders must send a written notice (the "Drag-Along Notice") to the other shareholders (the "Drag-Along Sellers") specifying the name of the purchaser, the consideration payable per share and a summary of the material terms of such proposed purchase. Upon receipt of a Drag-Along Notice, each Drag-Along Seller shall be obligated to (i) sell all of its shares, free of any encumbrance, in the transaction contemplated by the Drag-Along Notice on the same terms and conditions as the 70% Holders, and (ii) otherwise take all necessary action to cause the consummation of such transaction, including voting its Shares in favour of such transaction. Each Drag-Along Seller further agrees to take all actions (including executing documents) in connection with consummation of the proposed transaction as may reasonably be requested of it by the 70% Holders.

The Drag-Along Sellers shall not be obliged to sell their shares in the Company to the extent that the Drag Along Notice specify a consideration payable for the shares lower than 90% of the fair market value of the shares as determined by an independent auditor in Luxembourg chosen by of the board of directors of the Company, at a simple majority of vote of the present or represented directors.

Management - Indemnification - Supervision

Art. 11. Appointment and Dismissal of Directors.

11.1. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a general meeting of shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the general meeting of shareholders.

11.2. Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

11.3. In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either a director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

12.2. The first chairman shall be appointed by a general meeting of shareholders.

12.3. The chairman will in principle chair the meetings of the Board of Directors. In his absence, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by a vote of the simple majority of the directors represented at such meeting.

12.4. Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the board of directors.

12.5. The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

12.6. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

12.7. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

12.8. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

12.9. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Voting in the Board of Directors.

13.1. The Board of Directors can validly deliberate and take resolutions only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Directors shall be taken by the simple majority of the directors present or represented.

Nevertheless, any resolutions of the Board of Directors approving a model of valuation of the Company or of any entities of the group must be taken by the qualified majority of the members of the Board of Directors.

In addition, the following resolutions must be taken by the qualified majority of the members of the Board of Directors, provided however that the following resolutions, in order to bind the Company, shall only be passed with the prior written approval of the general meeting of shareholders, to which approval the general meeting of shareholders only can decide within the limits set forth in Article 22.7 of these articles of association:

- repurchase shares in the capital of the Company;
- merge, split, consolidate, sell or dispose of all or substantially all of the properties or assets of the Company;
- issue shares, warrants, bonds, options or comparable rights, limit or curtail pre-emptive rights on issuance or sale of shares, waive or limit rights to pay-in capital or to establish, amend or change a stock option plan;

- sell or dispose of shares in its own share capital;
- reduce the issued capital or deviate from the requirement to reduce the issued capital proportionally in respect of all shares issued and outstanding; () change the nature of the business of the Company;
- make guarantees, enter into suretyships, agreements of joint and several liability or other credit assurances except in the ordinary course of business;
- mortgage, pledge, or create any security interest in, permit any subsidiary to mortgage, pledge or create any security interest in, a substantial part of the property of the Company or such subsidiary company;
- own or divest, or permit any subsidiary company to own or divest, any stock interests or other securities of or in any other corporation, partnership or entity;
- appoint employees with a annual remuneration exceeding EUR 100,000.- gross, including fringe benefits;
- acquire, divest, encumber, lease or rent, grant or acquire the use or enjoyment of real property or other registered property;
- the set up of offices, branches and agencies, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg;
- enter into loan agreements exceeding EUR 250,000.- except in the ordinary course of business;
- litigate, arbitrate or settle any legal disputes which exceed a monetary value of EUR 50,000.- except for conservatory measures to the extent the same cannot be delayed;
- grant options (a) for any employee who may acquire, through the conversion of the said options, more than 0.25% of the issued shares of the Company excluding the shares held by the Company itself and (b) for any employee who already holds more than 2.5% of issued shares of the Company excluding the shares held by the Company itself;
- make unbudgeted investments which exceed EUR 50,000.-;
- any decision connected in relation to matters outside the normal course of business;
- entering into by the Company of any single contract or other single commitment involving a financial commitment of more than EUR 500,000.-;
- purchase and disposal of tangibles or intangibles of amounts taken individually in excess of EUR 250,000.-.

13.2. Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting. Such signatures may appear on a single document or on if multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

13.3. In the case the board of directors cannot reach a decision because of a tie vote (50%-50%) the relevant matter requiring a decision will be referred to the general meeting of shareholders by any two of the directors. The decision to be reached by the general meeting of shareholders must be taken with at least a 66,67% quorum and a two-thirds majority vote.

Art. 14. Personal Interest of a Director.

14.1. A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board. At the next general meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those matters in which a director had a personal interest contrary to that of the Company and the general meeting of shareholders shall have to resolve on the approval of such matters.

14.2. In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the board of directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

14.3. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company had or have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

15.1. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes and which will be signed by the chairman or by any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

15.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two directors.

Art. 16. Powers of the Board of Directors.

16.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10th August, 1915 as amended and again from time to time, on commercial companies or any other law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Powers.

17.1. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

17.2. The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more directors, who will be called managing director(s).

17.3. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 18. Indemnification.

18.1. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such persons may be entitled.

Art. 19. Supervision.

19.1. The Company shall be controlled by an external auditor appointed by the general meeting of shareholders.

*General Meetings of shareholders***Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

20.1. A properly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law and these articles of association.

Art. 21. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

21.1. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the tenth of June at 11.00 o'clock. If such day is not a bank business day, i.e. a day on which banks are ordinarily open for business in the city of Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting of shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

21.2. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 22. Proceedings, Vote.

22.1. General meetings of shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances so require, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a general meeting of shareholders whenever a shareholder or a group of shareholders representing at least ten percent of the shareholding in the Company so requests in writing. In such case, the relevant shareholder(s) must indicate the agenda of the meeting.

22.2. Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight days prior notice. All notices calling general meetings of shareholders must contain the agenda for such meetings.

22.3. If all shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

22.4. Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

Any shareholder may participate in any shareholders meeting by way of video conference or by other similar means of telecommunication allowing his identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

22.5. Each share entitles its shareholder to one vote.

22.6. Resolutions at a duly convened general meeting of shareholders shall be taken with a 70% quorum and will require a simple majority vote of the shareholders in attendance or represented, except when the law requires a larger majority. In case the 70% quorum is not fulfilled, a second general meeting of shareholders will be convened which will deliberate with a 60% quorum and will require a simple majority vote of the shareholders in attendance or represented, except when the law requires a larger majority. In case the 60% quorum is not fulfilled, a third general meeting of shareholders will be convened which only will require a simple majority vote of the shareholders in attendance or represented, except when the law requires a larger majority.

22.7. The following decisions of the general meeting of shareholders shall be taken with a 70% quorum and will require a two-thirds majority vote of the shareholders present or represented:

- (i) any amendment to the articles of association of the Company;
- (ii) the increase or decrease of the share capital;
- (iii) the liquidation and winding up of the Company, appointment and determination of the powers of the liquidator(s) and the filing of any petition in bankruptcy or for suspension of payments;
- (iv) the payment of any dividends or other distributions to shareholders by the Company;
- (v) acquisition or redemption by the Company of any shares of its capital and the disposition of any shares so acquired;
- (vi) the approval of the transfer to a third party of any shares of the Company;
- (vii) the appointment and dismissal of members of the Board of Directors and the determination of the compensation of directors;
- (viii) the approval of the annual budget and the annual accounts;
- (ix) the set-up of any shares purchase agreement or attribution plan allowing employees of the Company or of the group to become shareholders of the Company through either direct attribution of shares or through the granting of options or any other derivative securities on the shares of the Company. In case the 70% quorum is not fulfilled, a second general meeting of shareholders will be convened which will deliberate with a 60% quorum and will require a two-thirds majority vote of the shareholders in attendance or represented. In case the 60% quorum is not fulfilled, a third general meeting of shareholders will be convened which only will require a two-thirds majority vote of the shareholders in attendance or represented.

22.8. The chairman of the Board of Directors will in principle chair the general meetings of shareholders. In his absence, the general meeting of shareholders will appoint another person as chairman pro tempore by a vote of the simple majority of the shares represented at such meeting.

22.9. Before commencing any deliberations, the chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the general meeting's board.

22.10. The minutes of the general meeting of shareholders will be signed by the members of the general meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

22.11. However, in case resolutions of the general meeting of shareholders have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two directors.

Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. Financial Year.

23.1. The Company's financial year runs from the first of January to and including the thirty-first of December every year.

Art. 24. Annual Accounts.

24.1. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

24.2. At the latest one month prior to the annual general meeting of shareholders, the board of directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

24.3. A fortnight before the annual general meeting of shareholders, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the auditor's report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 25. Distribution of Profits.

25.1. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges and taxes, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

25.2. Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

25.3. The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the general meeting of shareholders.

25.4. Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

25.5. The general meeting of shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution.

26.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for in Article 22.7.

Art. 27. Liquidation.

27.1. In the event of the dissolution of the Company, the general meeting of shareholders, resolving in the manner set in Article 22.7, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General provision**Art. 28. Luxembourg Company Act.**

28.1. All matters not governed by the present articles of association shall be determined in accordance with the provisions of the Luxembourg Company Act dated August 10, 1915 as modified.

Fourth resolution

The meeting accepts the termination of the mandate of the sole manages and gives him full and complete discharge for his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to set the number of directors of the Company at three (3) and appoints, with immediate effect and for a period of six years, as the Company's directors:

- Xavier LESUEUR, Chairman of the Board of Directors, residing at F-57570 Puttelange- les-Thionville, 7, rue de la Burg;

- Emmanuel VIVIER, director, born on August 22, 1977, in Pithiviers, France, residing at L-1134 Luxembourg, 39, rue Charles Arendt;

- Alexandre PAPANASTASSIOU, director, born on November 17, 1972, in Addis-Abeba, Ethiopie, residing at B-1160 Bruxelles, 13, rue Théodore Baron.

The meeting appoints PricewaterhouseCoopers S.ar.l, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B65477 as external auditor for a period of six years.

Statement

The transformation of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) is exempt from capital duty under the terms of article 4.a) of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée VKPG S.à.r.l., avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'activité du Bourmicht, Centre Hermès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 octobre 2007, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la «Société»), ayant un capital social de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000.-).

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de M. Xavier LESUEUR, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumises aux formalités de l'enregistrement. La Présidente déclara et requit du notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

I. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Transformation de la forme légale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, reformulation de l'article 1^{er} de statuts de la Société comme suit:

"Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de VKGP S.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).";

2) Constatation du rapport établi par l'auditeur indépendant au Luxembourg en relation avec la transformation de la Société comme décrit sous le point 1^{er} de l'ordre du jour;

3) Modification subséquente des statuts de la Société afin de les adapter à la forme légale de société anonyme, ainsi qu'au pacte d'actionnaires signé ou à signer entre i.a. les actionnaires de la Société.

4) Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge;

5) Nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de six ans:

- Xavier LESUEUR, Président du Conseil d'Administration,
- Emmanuel VIVIER, et
- Alexandre PAPANASTASSIOU.

6) Nomination de PricewaterhouseCoopers comme réviseur de la Société pour une durée de six ans.

7) Divers.

I. Il résulte de la liste de présence que tout le capital social de la Société est valablement représenté à la réunion.

I. L'assemblée se reconnaît valablement formée et apte à délibérer sur les points de l'agenda.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée. En conséquence de qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «VKGP S.A.».

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007 que la valeur nette de la Société est au moins égale au montant de son capital social de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000.-), ensemble avec la prime d'émission totale d'un million cent et quatre mille sept cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 1,104,799.-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section 4 de ce rapport, rien n'est venu à notre attention qui nous fait penser que la valeur de l'actif net de la Société n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale de parts représentant le capital social de la Société et de la prime d'émission totale».

Le rapport demeurera annexé au présent acte.

Les cent mille (100.000) parts sociales sont échangées contre cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze cents (EUR 0.75) chacune comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions
Mr Mathias BLEUSE	900
Mr Fabien HAMOT	2,200
Mr Xavier LESUEUR	29,000
Mrs Sylvie ROUEN	400
Mr Alain ROUEN	2,200
Mr Mathieu SIRE	1,600
Mr Nicolas VAN BEEK	34,000
Mr Guillaume VION	700
Mr Emmanuel VIVIER	29,000
Total:	100,000

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte du rapport du réviseur d'entreprises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination, Siège Social, Durée, Objet**Art. 1^{er}. Dénomination.**

1.1. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société anonyme sous la dénomination de «VKGP S.A.», (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social.

1.0. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du Conseil d'Administration de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

2.0. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social.

3.0. La Société a pour objet de fournir, au Luxembourg et à l'étranger, à des sociétés, des organisations non-gouvernementales, des administrations publiques ou, plus généralement, à des entreprises et entités légales de quelque forme que ce soit, la création de marque, la communication relative à des marques, la protection des marques, la formation et l'intelligence économique en relation avec:

- le marketing et la communication;
- revendication, enregistrement, surveillance et la protection de propriétés intellectuelles et industrielles.

Et, en particulier, la Société peut, entre autres, fournir les services suivants:

- marketing et communication en ligne et hors ligne;
- enregistrement pour la protection des marques, de marques commerciales et de nom de domaines en ligne et hors ligne;
- services d'intelligence d'affaires;
- services d'audit et de comptabilité;
- conseil en gestion et exploitation économique de marques, de marques commerciales et de noms de domaines;
- formation en marketing, comptabilité, gestion, et procédures administratives;
- support administratif aux actions juridiques requises pour protéger des droits de propriété intellectuelle et industrielle liés à la possession de marques, de marques commerciales et de noms de domaine;
- mise en place et exploitation de plateformes techniques destinées à supporter les procédures d'enregistrement et de récupération de noms de marques, de marques commerciales et de noms de domaines en ligne et hors ligne;
- mise en place et exploitation de plateformes techniques de traitement de données en relation avec l'utilisation de noms de marques, de marques commerciales et de noms de domaines, et d'applications connexes de concepts Internet et de technologies à des fins industrielles et commerciales;
- produits financiers structurés liés à l'exploitation économique de marques, de marques commerciales, de noms de domaines Internet et d'applications connexes de concepts et technologies liées à Internet.

3.0. De plus, la Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.0. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de

charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.0. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.0. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Capital Social, Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze Cents (EUR 0,75) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à sept cent cinquante mille Euros (EUR 750.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante-quinze Cents chacune.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période qui se terminera cinq ans après la date de la publication de l'acte notarié du 18 décembre 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C concernant la transformation de la Société en une Société Anonyme d'augmenter le capital souscrit en une ou en plusieurs fois dans le cadre du capital autorisé.

Ce montant augmenté du capital pourra être souscrit et émis contre paiement au comptant ou en nature en observant les conditions légales applicables à cette époque ou par intégration de toutes les réserves libres et bénéfiques retenus qui pourront être ajoutés au capital social suivant la loi, dans chacun des cas avec ou sans prime d'émission suivant ce que le Conseil d'Administration pourra déterminer périodiquement. Et, en particulier, le montant augmenté de capital peut être souscrit par la conversion des options en actions de la Société, accordées aux employés de la Société et/ou aux employés du groupe dans le cadre d'un plan d'options sur actions. Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à faire ces émissions sans devoir réserver aux actionnaires existants un droit privilégié de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration pourra déléguer à un administrateur dûment autorisé ou à un cadre de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les capacités d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions qui représentent en tout ou en partie la part du montant du capital augmenté. Chaque fois que le Conseil d'Administration agit ainsi pour effectuer une augmentation de capital suivant ce qui est autorisé dans les limites mentionnées ci-dessus, l'Article 5 des Statuts sera modifié en vue de refléter le résultat de cette augmentation et le Conseil d'Administration demandera à, ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication de cet amendement.

5.3. Le capital souscrit et autorisé de la Société pourra également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois suivant des résolutions adoptées par l'assemblée générale des associés délibérant de la manière prévue à l'article 22.7. des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la Société sont nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Toute cession d'actions sera uniquement inscrite dans le registre dans la mesure où le nouvel actionnaire aura signé le pacte d'actionnaires tel que conclu entre les Actionnaires et existant à ce moment.

6.3. Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi et par l'article 22.7 des présents statuts.

Art. 7. Cession d'actions.

7.1. Les restrictions suivantes s'appliquent à la cession des actions dans le capital de la Société:

Art. 8. Droit de préemption.

8.1. Toute Cession d'actions de la Société (tel que défini à l'article 8.2.) sera soumise à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires (les «Autres Actionnaires») dans la proportion de leur actionnariat aux conditions et modalités définies ci-dessous.

8.2. Pour les besoins de la présente et des articles suivant, une «Cession» est définie comme toute transaction qui a pour but ou pour conséquence le transfert du droit in rem sur des actions avec ou sans contrepartie lorsque ce transfert

est effectué par voie de vente publique, volontairement ou en application d'une décision judiciaire, y compris, de manière non exhaustive, les apports en nature, les échanges, les transferts de l'ensemble des actions, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou transactions similaires, ainsi que l'octroi d'options d'achat, la vente d'actions ou la conclusion d'un accord de «swap» ou de toute autre transaction, qui prévoit le transfert en tout ou en partie des bénéfices économiques ou la propriété des actions, indépendamment du fait que cette transaction soit réalisée par voie de constitution de sûretés, en numéraire ou autrement.

8.3. Le terme "Transfert" n'inclut pas la conversion des options en actions de la Société accordée par la Société à ses employés et/ou employés du groupe dans le cadre d'un plan d'options sur actions.

8.4. Le transfert d'Actions entre actionnaires de la Société est libre.

Art. 9. Procédure.

1.1. Tout détenteur de droits de propriété sur des actions, désirant céder ses actions (l'«Actionnaire Cédant») sera tenu de notifier son projet de cession aux Autres Actionnaires à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. La notification sera faite par voie de lettre recommandée avec indication du nombre d'actions que l'Actionnaire Cédant a l'intention de céder, l'identité et l'adresse de chaque cessionnaire envisagé, ensemble avec un copie d'une «lettre d'intention» signée par le cessionnaire envisagé concernant le Transfert et, s'il y a lieu, le prix et la valeur des actions (le «Prix») retenu par les parties en vue de la Cession envisagée et tous autres termes ou conditions de la Cession envisagée (la «Notification»).

1.2. A compter de la date de Notification, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leurs droits de préemption en ce qui concerne les actions que le Cédant compte transférer endéans les trente (30) jours à partir de la date de la réception de la Notification.

1.3. Les Autres Actionnaires désirant exercer leurs droits de préemption seront tenus de le notifier à l'Actionnaire Cédant (à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires) par lettre recommandée comportant l'indication du nombre d'actions pour lesquelles ils entendent exercer leurs droits de préemption. Le droit de préemption sera considéré être exercé à la date de l'envoi de cette lettre.

1.4. Le droit de préemption sera exercé au Prix et si le Prix est d'un montant supérieur à celui que les Autres Actionnaires estiment être la juste valeur du marché à la valeur du marché acceptée de commun accord par l'Actionnaire Cédant et l'Autre Actionnaire, ou à défaut d'un tel accord, déterminé par un expert indépendant d'une société d'audit de première réputation et reconnue au plan international, désignée par l'Actionnaire Cédant et l'Autre Actionnaire d'un commun accord. Si cet accord fait défaut, l'expert indépendant sera désigné par le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. L'avis de l'expert indépendant liera les parties concernées par la Cession.

1.5. Si les autres Actionnaires exercent leurs droits de préemption pour un nombre d'actions plus important que (ou égal au) nombre d'actions offertes, le nombre d'actions qu'ils acquerront chacun sera déterminé par le Conseil d'Administration (lequel sera informé par l'Actionnaire Cédant) comme suit:

a) les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour tout ou pour un nombre proportionnellement inférieur d'actions en comparaison avec leur participation au capital, acquerront le nombre d'actions pour lesquelles ils ont exercé leur droit de préemption;

b) les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour un nombre proportionnellement supérieur d'actions en comparaison avec leur participation dans le capital auront droit à un nombre d'actions offertes restantes après déduction des actions pour les Autres Actionnaires repris à la rubrique a) égal à leur participation proportionnelle dans le capital de la Société.

1.6. Si le droit de préemption a été exercé pour un nombre total d'actions inférieur au nombre d'actions offertes, les actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour ces actions. Les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour les actions ont le droit d'exercer leur droit de préemption pour les actions restantes aux mêmes conditions que le premier droit de préemption «Second Droit de Préemption»). Les Autres Actionnaires qui désirent exercer leur Second Droit de Préemption devront le notifier au Conseil d'Administration (au siège social de la Société) et à l'Actionnaire Cédant (à l'adresse reprise dans le registre des actionnaires) par lettre recommandée endéans les quinze (15) après expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus.

1.7. Si toutes les actions n'ont pas été transférées après l'exercice du Second Droit de Préemption, le droit de préemption sera censé ne pas avoir été exercé pour ces actions et l'Actionnaire Cédant pourra céder les actions à une tierce partie aux termes et conditions repris dans la Notification et moyennant l'approbation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme décrit à l'article 22.7 des présents statuts.

1.8. Si l'assemblée générale des actionnaires n'approuve pas la dite Cession à une tierce partie, la Société devra acquérir les actions concernées aux termes et conditions indiquées dans la Notification et en conformité avec les prescriptions de la loi luxembourgeoise.

1.9. Le paiement du prix ou, le cas échéant, de la valeur du marché mentionnée à l'article 9.4, et la Cession des actions auront lieu simultanément endéans les trente (30) jours après l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

9.10. Les droits de préemption décrits ci-dessus peuvent être exercés sans préjudice des termes de l'article 22.7 des présents Statuts.

Art. 10. Droits Préférentiels d'inclusion (droits de Tag-Along).

10.1. Un actionnaire détenant au moins 10% (dix pourcent) du capital de la Société (la «Partie Cédante») ne peut, en aucune transaction ou série de transactions relatives, céder, à une tierce personne ses droits de propriété portant totalement ou partiellement, directement ou indirectement sur les actions de la Société qu'il détient, sans que les termes et conditions d'une telle Cession n'incluent une offre écrite par la tierce partie d'acheter ou acquérir de toute manière des autres actionnaires (les «Autres Parties») leurs actions dans les proportions respectives de leur participation durant la période de trente jours dont question dans la section suivante, par préférence mais aux mêmes termes et conditions que ceux faits à la Partie Cédante (Les «Droits de Tag Along»), en ce compris la prix par action à la date de la Cession.

Chaque Autre Partie exerçant ses droits Préférentiels de Tag Along aura le droit de vendre le nombre d'actions, égal au produit du nombre total d'actions détenues par l'Autre Partie concernée antérieurement au Transfert prévu, multiplié par une fraction, dont le numérateur sera le nombre d'actions prévues pour être transférées par la Partie Cédante, et dont le dénominateur sera le nombre actuel d'actions possédés par la Partie Cédante avant le Transfert envisagé.

10.2. Dans l'hypothèse où les actionnaires détenant au moins 70% des actions de la Société (les "Actionnaires à hauteur de 70%") acceptent une offre relative à l'acquisition de leurs actions par un tiers de bonne foi, les Actionnaires à hauteur de 70% doivent envoyer une notification écrite (la "Drag-Along Notification") aux autres actionnaires (les "Drag-Along Vendeurs") précisant le nom de l'acheteur, la contre-partie payable par action et un résumé des termes de l'achat proposé. A la réception d'une notification de Drag-Along, chaque Drag-Along Vendeur sera obligé de (i) céder toutes ses actions, libre de tout gage, dans le cadre de la transaction décrite dans la Drag-Along Notification selon les mêmes termes et conditions tels que les Actionnaires à hauteur de 70%, et (ii) sinon prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre la réalisation de la transaction, incluant de voter en faveur d'une telle transaction. Chaque Drag-Along Vendeur accepte de prendre toutes actions (incluant la signature de documents) en rapport avec la réalisation de la transaction proposée tel qu'il pourrait être raisonnablement requis par les Actionnaires à hauteur de 70%.

Les Drag-Along Vendeurs ne pourront être obligés de vendre leurs actions dans la Société si la Drag Along Notification mentionne une contre-partie pour les actions inférieures à 90% de la valeur de marché des actions déterminée par un auditeur indépendant au Luxembourg choisi par le Conseil d'Administration de la Société, à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés.

Administration, Surveillance

Art. 11. Nomination et Révocation des Administrateurs.

1.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'assemblée générale des actionnaires.

10.0. Les administrateurs sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.

10.0. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restant pourront se réunir et élire à la majorité des votes un administrateur afin d'occuper le poste resté vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.

12.1. Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres, qui doit être un Administrateur. Le Conseil d'Administration peut de plus désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

11.1. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires.

11.1. Le Président présidera toutes les assemblées d'actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'assemblée générale des actionnaires, ou, selon le cas, le Conseil d'Administration, choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

11.1. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par n'importe quel membre du Conseil.

11.1. Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. L'ordre du jour de la réunion sera reproduit dans la convocation. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite sera donnée au moins huit jours avant la date de la réunion.

11.1. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

11.1. Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télécopie ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

11.1. Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télécopie ou télex. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

11.1. Chaque administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Vote dans le Conseil d'Administration.

13.1. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration pourront être prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Néanmoins, toutes résolutions du Conseil d'Administration approuvant un modèle d'évaluation de la Société ou de toute entité du groupe doit être prise par la majorité qualifiée des membres du Conseil d'Administration.

De plus, les résolutions suivantes doivent être prises par la majorité qualifiée des membres du Conseil d'Administration, étant entendu toutefois que les décisions suivantes, pour engager la Société, ne pourront être prises que moyennant l'accord préalable écrit de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dont l'approbation ne sera décidée que dans les limites établies dans l'article 22.7 des présents statuts:

- (i) le rachat d'actions dans le capital de la Société;
- (ii) la fusion, scission, consolidation, vente ou disposition des actifs ou du patrimoine total ou substantiel de la Société;
- (iii) l'émission d'actions, warrants, obligations, options ou droits comparables, limiter ou réduire les droits préférentiels de souscription en cas d'émission ou de vente d'actions, renoncer ou limiter des droits dans le capital ou établir, modifier ou changer un plan de stock options;
- (iv) vendre ou disposer d'actions dans son propre capital;
- (v) réduire le capital social ou détourner les règles relatives à sa réduction proportionnelle aux actions en circulation;
- (vi) modifier la nature des affaires traitées par la Société;
- (vii) offrir des garanties, se porter caution, s'engager dans des obligations ou crédits, sauf dans le cours normal des affaires;
- (viii) hypothéquer, gager ou conclure une quelconque sûreté, permettre à une filiale d'hypothéquer, mettre en gage une partie substantielle du patrimoine de la Société ou d'une filiale;
- (ix) détenir ou se défaire, ou permettre à une filiale de détenir ou se défaire de participations ou d'obligations dans toute société, entité ou association;
- (x) engager des employés avec une rémunération annuelle excédant EUR 100.000,- brut, incluant les avantages en nature;
- (xi) acquérir, se défaire, donner en location, louer, user ou jouir d'immeubles ou d'autre biens immatriculés ou transcrits;
- (xii) établir des succursales, agences ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- (xiii) conclure des prêts excédant EUR 250.000,-, sauf dans le cours normal des affaires;
- (xiv) arbitrer ou compromettre sur tout litige portant sur plus de EUR 50.000,- excepté pour des mesures conservatoires dans la mesure où elle ne supporterait aucun délai;
- (xv) accorder des stock options (a) à tout employé qui pourrait acquérir, suite à la conversion de ces options, plus de 0.25% des actions émises par la Société à l'exclusion des actions détenues par la Société elle-même et (b) pour tout employé détenant déjà plus de 2.5% des actions émises par la Société à l'exclusion des actions détenues par la Société elle-même;
- (xvi) faire des investissements hors-budget excédant EUR 50.000,-;
- (xvii) toute décision en relation avec des événements en dehors du cours normal des affaires;
- (xviii) la conclusion par la Société de tout contrat ou autre engagement comportant un engagement financier pour un montant supérieur à EUR 500.000,-;
- (xix) l'acquisition ou la disposition d'immobilisations corporelles ou incorporelles pour des montants qui pris individuellement excèdent EUR 250.000,-.

13.2. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

13.3. Au cas où le conseil d'administration ne pourrait prendre une décision pour cause de ballottage (50%-50%), la matière nécessitant une décision sera portée devant l'assemblée générale des actionnaires sur requête de deux administrateurs. La décision à prendre par l'assemblée doit l'être moyennant un quorum de présence d'au moins 66,67% et de vote des deux-tiers.

Art. 14. Intérêts personnels d'un Administrateur.

14.1. Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise au vote du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration à cet effet et de faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Lors de l'assemblée générale des actionnaires qui suivra, avant qu'il ne

soit voté sur d'autres points à l'ordre du jour, les actionnaires seront informés des matières pour lesquelles un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société et l'assemblée générale des actionnaires devra se prononcer sur l'approbation de telles matières.

14.2. Au cas où un quorum nécessaire à la prise de décision du Conseil d'Administration ne peut être atteint pour cause de conflit d'intérêts, les décisions qui seront prises à la majorité simple des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration seront considérées comme prises valablement.

14.3. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou organes dirigeant de la Société ont un intérêt personnel, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 15. Décisions du Conseil d'Administration.

15.1. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux et signés par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

15.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

16.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, ou par toute autre loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs.

16.0. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs nommer des mandataires pour des transactions déterminées et révoquer de telles nominations à tout moment.

16.0. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16.0. La Société est engagée, dans toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature de l'administrateur-délégué auquel de tels pouvoirs de signature ont été conférés et ce dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

Art. 18. Indemnisation.

18.1. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Contrôle.

19.1. La Société sera supervisée par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

20.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses pouvoirs lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle, Autres Assemblées Générales.

21.1. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 10 juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, c-à-d un jour où les banques de la ville de Luxembourg ne sont pas ouvertes pour l'exercice de leurs activités, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour d'ouverture bancaire qui suivra. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

1.1. D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux lieu et place spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 22. Procédure et Vote.

22.1. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée lorsqu'un actionnaire ou un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

1.1. Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours. Les convocations aux assemblées générales doivent contenir l'ordre du jour de ces assemblées.

1.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

1.3. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires au moyen de vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de télécommunication permettant son identification. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

1.4. Chaque action confère une voix à son propriétaire.

1.5. Les résolutions des assemblées générales dûment convoquées seront valablement prises avec un quorum de présence de 70% et nécessiteront une majorité simple des votes des actionnaires présents, excepté les cas pour lesquels la loi requiert une majorité plus large. Dans l'hypothèse où le quorum de 70% n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des actionnaires sera convoquée qui délibérera avec un quorum de 60% et nécessitera une majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés, excepté les cas pour lesquels la loi requiert une majorité plus large. Dans l'hypothèse où le quorum de 60% n'est pas atteint, une troisième assemblée générale des actionnaires sera convoquée qui ne nécessitera qu'une majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés, excepté les cas pour lesquels la loi requiert une majorité plus large.

21.1. Les décisions suivantes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nécessiteront un quorum de présence de 70,% et un vote une majorité de vote des deux-tiers des actionnaires présents ou représentés:

- toute modification aux statuts de la Société;
- l'augmentation ou la réduction du capital social;
- la dissolution et la liquidation de la Société, la nomination et la détermination des pouvoirs du/des liquidateur(s) et l'aveu de faillite ou suspension de paiements;
- le paiement de tous dividendes ou autres distributions aux actionnaires de la Société;
- l'achat ou le remboursement par la Société d'actions de son capital et l'utilisation de toutes actions ainsi acquises;
- l'approbation des transferts à un tiers de toutes actions de la Société;
- la nomination et la démission de tout membre du Conseil d'Administration et la détermination du remplacement de tout administrateur;
- l'approbation du budget annuel et des comptes annuels,
- la mise en place de tout contrat d'achat d'actions ou de plan d'attribution permettant aux employés de la Société ou du groupe de devenir actionnaires de la Société soit par l'attribution directe d'actions soit par l'octroi d'options ou de tout autre produit dérivé ayant pour sous-jacent les actions de la Société.

Dans l'hypothèse où le quorum de 70% n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des actionnaires sera convoquée qui délibérera avec un quorum de 60% et nécessitera une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés. Dans l'hypothèse où le quorum de 60% n'est pas atteint, une troisième assemblée générale des actionnaires sera convoquée qui ne nécessitera qu'une majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

21.1. Le président du Conseil d'Administration présidera en principe l'assemblée. En son absence, l'assemblée désignera une autre personne pour l'occasion par un vote à la majorité simple des actionnaires présents.

21.1. Avant de commencer les délibérations, le président de l'assemblée générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

21.1. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

21.1. Cependant et au cas où des décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale, Comptes Annuels, Répartition des Bénéfices

Art. 23. Année Sociale.

23.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes Annuels.

24.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

24.2. Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises qui rédigera son rapport sur la base de ces documents.

24.3. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'assemblée générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 25. Répartition des Bénéfices.

25.1. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

24.1. Chaque année, le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

24.1. Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

24.1. Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes, dans les limites fixées par la loi.

24.1. L'assemblée générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution, Liquidation**Art. 26. Dissolution.**

26.1. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées par l'article 22.7 des Statuts.

Art. 27. Liquidation.

27.1. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale, en délibérant conformément à la manière décrite à l'Article 22.7, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale**Art. 28. Référence à la Loi.**

28.1. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant unique et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et de procéder aux nominations suivantes, pour une durée de six années, avec effet immédiat:

- Xavier LESUEUR, Président du Conseil d'Administration, domicilié à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 7, rue de la Burg;

- Emmanuel VIVIER, administrateur, né 22 août 1977, à Pithiviers, France, domicilié à L-1134 Luxembourg, 39, rue Charles Arendt;

- Alexandre PAPANASTASSIOU, administrateur, né le 17 novembre 1972, à Addis-Abeba, Ethiopie, domicilié à B-1160 Bruxelles, 13, rue Théodore Baron.

L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65477 aux fonctions de réviseur d'entreprises pour une période de six ans.

Déclaration

La transformation de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme est exempte du droit d'apport aux termes de l'article 4.a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à trois mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec Nous le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, X. LESUEUR, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42417. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 JANVIER 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008060017/211/1071.

(080067282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 57.239.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059935/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Royal Net Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.268.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of April

Before Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MILFORD LUX S.A., a Luxembourg company, established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.356.

Here represented by Mr Geoffrey HUPKENS, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; on the 11 April 2008.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "Société Anonyme":

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "ROYAL NET COMPANY S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares of THIRTY-ONE (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-

conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of May at ten o'clock and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2008.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MILFORD LUX S.A.	1,000 shares
TOTAL	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand three hundred euro (2.300.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).
2. The following are appointed directors:

Director A:

Paolo TINARELLI, born on August 22nd 1967 in Praia a Mare (Italy), residing at 4, Via Pettazzoni, I-06073 Corciano, Italy,

Directors B:

Jean-Paul REDING, born on March 28th 1944 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 47, rue Op Bierg, L-8217 Mamer,

Willem ADRIAANSE, born on October 14th 1959 in Badhoevedorp (The Netherlands), residing at 54A, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

3. The Corporation is validly engaged by the joint signature of an director A and of an director B;

4. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

Wood, Appleton, Oliver, Experts - Comptables S. à r. l, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

5. The directors' and Statutory Auditor "Commissaire aux comptes's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2013.

6. The registered office of the Corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MILFORD LUX S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.356,

ici représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; du 11 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de " ROYAL NET COMPANY S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième jeudi de mai à dix heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. MILFORD LUX S.A.	1.000 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille trois cents euro (2.300.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur A:

Paolo TINARELLI, né le 22 août 1967 à Praia a Mare (Italie), résidant au 4, Via Pettazzoni, I-06073 Corciano, Italie,

Administrateurs B:

Jean-Paul REDING, né le 28 mars 1944 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant au 47, rue Op Bierg, L-8217 Mamer,

Willem ADRIAANSE, né le 14 octobre 1959 à Badhoevedorp (Pays-Bas), résidant à 54A, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

3. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B;
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables S. à r. l., 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

6. Le siège social de la société est fixé au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise

suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Hupkens, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5145. - Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000.- à 0,5% = 155.- euros).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 avril 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008060129/209/366.

(080067195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Laodicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «LAODICIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 05 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 371 du 02 août 1996, page 17775. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55 403. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2002 et dont un extrait fut publié au Mémorial le 28 juin 2002, sous le numéro 990 et page 47506.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 18 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5181. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060049/239/65.

(080067064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of April.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Jolnir S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136694 and whose registered office is at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

here represented by Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 9, 2008;

2) Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6307,

here represented by Jan BÖING, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated April 11, 2008.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the sole shareholders of "Surtla S.à r.l.", a private limited liability company whose registered office is at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 136697, incorporated on February 26, 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial C number 775 of March 31, 2008 (the "Company"), holding one hundred percent (100 %) of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary class A shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each (the "A Shares"). The ten (10) redeemable ordinary shares of class B having a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of two hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-two Pounds Sterling and fifty-nine Pence (£ 249,999,232.59) (the "B Shares") have been redeemed with effect from April 11, 2008 following the acceleration of the parties' obligations under a B Shares Transfer agreement (as further described in article 7.8 (ii) of the articles of incorporation of the Company), and are currently held in treasury by the Company.

Which appearing person, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting of the Company is the following:

Agenda:

1. Decision to decrease the issued capital of the Company, following the redemption of the B Shares, by cancellation of all of the redeemed B Shares.

2. Amendment of article 6.1 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read:

"6.1 The issued corporate share capital is fixed at one million two hundred fifty thousand Pounds Sterling (£ 1,250,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

3. Amendment of article 6.12 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read:

"6.12 The funds received as share premium of the B Shares (the "B Shares Share Premium") upon issuance of the B Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for any distributions to shareholders in compliance with these articles of association."

II. That the sole shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to decrease the issued capital of the Company, following the redemption of the B Shares, by cancellation of all of the redeemed B Shares.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 6.1 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read:

"6.1 The issued corporate share capital is fixed at one million two hundred fifty thousand Pounds Sterling (£ 1,250,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 6.12 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read:

"6.12 The funds received as share premium of the B Shares (the "B Shares Share Premium") upon issuance of the B Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for any distributions to shareholders in compliance with these articles of association."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Jolnir S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136694, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

ici représentée par Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 9 avril 2008;

2) Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, enregistré auprès du registre du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6307,

ici représentée par Jan BÖING, préqualifié, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 11 avril 2008.

Lesquelles procurations ont été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les personnes susmentionnées sont toutes les associés de "Surtla S.à r.l", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136697, constituée le 26 février 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, volume 775, le 31 mars 2008 (la "Société"), représentant cent pourcent (100%) des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune. Les dix (10) parts rachetable ordinaire de classe B ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et comprenant une prime d'émission de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Livres Sterling et cinquante-neuf Pences (£ 249.999.232,59) (les "Parts B") ont fait l'objet d'un rachat prenant effet le 11 avril 2008 suite à l'accélération des obligations des parties suite à un accord de Transfert des Parts B (tel que décrit par l'article 7.8(ii) des statuts de la Société), et sont pour le moment détenu dans la "trésorerie" de la Société.

Lequel comparant, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Société est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de réduire le capital émis de la Société, suite au rachat des Parts B, par l'annulation de toutes les Parts B rachetées.

2. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) de manière à avoir la teneur suivante:

"6.1 Le capital social émis est fixé à un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

3. Modification de l'article 6.12 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) de manière à avoir la teneur suivante:

"6.12 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts B (la "Prime d'Emission des Parts B") lors de l'émission des Parts B sont alloués à une réserve de prime spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. La réserve de prime spéciale est à la libre disposition des associés et, s'il y a lieu, du conseil de gérance, pour toute distribution envers les associés en application des présents statuts."

II Que les associés ont adoptés à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital émis de la Société, suite au rachat des Parts B, par l'annulation de toute les Parts B rachetées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

"6.1 Le capital social émis est fixé à un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (£1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6.12 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

"6.12 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts B (la "Prime d'Emission des Parts B") lors de l'émission des Parts B sont alloués à une réserve de prime spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. La réserve de prime spéciale est à la libre disposition des associés et, s'il y a lieu, du conseil de gérance, pour toute distribution envers les associés en application des présents statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BÖING - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2008, Relation GRE/2008/1749. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 24 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008060024/231/151.

(080067417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Howell Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.292.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «HOWELL INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 374 du 23 mai 1998, page 17915. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.292. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant le notaire soussigné en date du 24 août 2001, publié au Mémorial le 05 février 2002, sous le numéro 196 et page 9366.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1^{er}), premier alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 1^{er}. premier alinéa. «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HOWELL INVEST S.A.». Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

Art. 9. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 03 février de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5185. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060052/239/65.

(080067048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

SCI Coordination Immobilière (Global Administration and Management), Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5141 Esch-sur-Alzette, 3, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg E 1.285.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le 28 avril 2008

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la société civile immobilière SCI COORDINATION IMMOBILIERE (Global Administration and Management), ayant son siège social à ESCH-SUR-ALZETTE - 3, rue Ernie Reitz, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E1.285, constituée le 16 mars 2000.

La séance est ouverte à: 11 heures

Sous la présidence de: Monsieur Gilles PLOTTKE, mandataire spécial de la société Global Administration LTD.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Dissolution de la société

2) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

II - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée:

1) Par décision de l'associé unique de la SCI Coordination immobilière.

III - Que les sociétaires sont présents et dûment représentés:

1) L'associé unique constitué par la société de droit irlandais GLOBAL ADMINISTRATION LIMITED, ayant son siège 6, Durkan House - 1/3 Sandford Road - DUBLIN, 6 (république d Irlande).

IV - Qu'il existe actuellement cent parts d'intérêts

V - Qu'il résulte que les cent parts d'intérêts sont intégralement représentés

Plus de la moitié du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée peut délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose:

Que par suite de cessions de parts sociales intervenues au profit de l'associé unique: La société de droit irlandais GLOBAL ADMINISTRATION LIMITED, toutes les parts sociales sont réunies en une seule main.

Que par cette réunion de toutes les parts entre les mains du sociétaire unique, il convient de prononcer la dissolution de la société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société SCI Coordination Immobilière (Global Administration and Management) est dissoute.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux dirigeants de la SCI Coordination Immobilière pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au Siège de la société Global Administration Limited, à DUBLIN 8 (République d'Irlande).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 20.

SCI Coordination Immobilière (Global Administration and Management)

GLOBAL ADMINISTRATION LIMITED

Sociétaire unique

p.p. Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008060300/8914/53.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02158. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Intégral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 4.072.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Monsieur BARTOLUCCI Gabriele, juriste, né le 9.07.1969 à Luxembourg, domicilié au 53, rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg, Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs MOSAR Laurent, GEBHART Kurt et TRUBE Marc. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société EASIT S.A., R.C. Luxembourg section B 107.817, avec siège social au 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch (Luxembourg), est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur LARBIERE Claude. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

INTEGRAL S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008058475/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Mangaroca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.362.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1389 du 25 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 13 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1824 du 31 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANGAROCA S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008059877/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09879. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.352.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour ARCOBALENO FUND SICAV
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., GRUPPO BANCA SELLA
4, bld ROYAL, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2008059051/1494/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00782. - Reçu 150,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Media Communications & Strategy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.036.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 avril 2008, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MEDIA COMMUNICATIONS & STRATEGY S.A. (RCS B 77.036) ayant eu son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 29/04/08.

Pour extrait conforme

M^e Alexandre DILLMANN, 9A, boulevard du Prince Henri, BP 846, L-2018 Luxembourg
Avocat à la Cour, Liquidateur

Référence de publication: 2008058461/3767/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00054. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

6543 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 81.628.

Le bilan au 31.12.2007 et les annexes y annexées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059031/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05851. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.
